

Les informations en rouge sont obligatoires

Entreprise		
Forme juridique	Raison Sociale	Nom Commercial
Adresse		
Code postal	Ville	N° SIRET
Téléphone	Email	Code NAF
N° URSSAF Travailleur Indépendant Ou employeur		Conjoint Collaborateur. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre de Salariés (ETP)	Convention collective	Activité
Secteur d'activité <input type="checkbox"/> SERVICE <input type="checkbox"/> COMMERCE <input type="checkbox"/> INDUSTRIE <input type="checkbox"/> ARTISANAT		

Dirigeant		
Prénom	Nom	Fonction
Ligne directe	Email personnel	Téléphone portable

Occupez-vous des mandats ? OUI - NON Si oui, lequel ? _____

Si NON, vers lesquels souhaiteriez-vous vous engager? _____

Cotisation annuelle		
Nombre de salariés	Cotisation CPME 16	X
Créateur d'entreprise	50 €	
De 0 à 1 salarié	160 €	
De 2 à 4 salariés	210 €	
De 5 à 10 salariés	300 €	
De 11 à 20 salariés	400 €	
De 21 à 50 salariés	500 €	
De 51 à 80 salariés	900 €	
Au-delà de 80 salariés – forfait	1500 €	
Retraité	75 euros	
Cotisation par branche à définir selon accord		
Partenariat à définir selon accord		
Votre règlement		
Par chèque		
Merci de rédiger votre chèque à l'ordre de la CPME16 à adresser CPME16, 142 route de Vars 16160 Gond Pontouvre		
Par virement		
Merci d'effectuer votre virement sur nos coordonnées bancaires en indiquant l'objet : « adhesion 2022 » IBAN : FR76 1240 6001 6400 1863 6801 072 (AGRIFRPP824)		

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Aline Duverger, secrétaire générale au 06 49 23 42 90 ou aduverger@cpme16.fr

Vous avez plusieurs entreprises
<p>Afin de bénéficier des services (formation SST, formation RH, information, question juridique, comptable, ...) de la CPME pour l'ensemble de vos entreprises, nous vous proposons d'adhérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En principal avec la société ayant le plus grand nombre de salariés ETP (Équivalent Temps Plein) - Puis de régler un forfait de 50€ pour les autres entreprises que vous dirigez en Charente <p>Par exemple, vous avez 4 sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 de 14 ETP - 1 de 23 ETP - 2 de 3 ETP <p>Les adhésions pour l'ensemble de vos entreprises = 400 + 500 + (2x210) = 1 320€</p> <p>Notre proposition : 500€ + (3x50) = 650€</p>

A titre indicatif, chiffre d'affaires de l'entreprise N-1 :

_____ €

J'autorise la CPME Charente à utiliser à titre gratuit et non exclusif des photographies me représentant sur les supports suivants : publication dans une revue, ouvrage ou journal, publication pour une publicité, diffusion sur le site internet, l'application et réseaux sociaux de la CPME. Dans le cas contraire, j'en informe la CPME Charente par email : contact@cpme16.fr

Fait à _____, le _____
Signature du Dirigeant

Cachet de l'entreprise

La CPME, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, est une organisation patronale interprofessionnelle, privée et indépendante, dont la représentativité est officiellement reconnue.

Elle assure la représentation et la défense de l'ensemble des PME, tous secteurs confondus (industrie, commerce, services, artisanat), tant au niveau national, auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, qu'au niveau international. Elle regroupe à la fois des fédérations professionnelles, syndicats de métiers et des structures territoriales.

Grâce à l'engagement quotidien des dirigeants qui la compose, la **CPME 16**, membre de la **CPME Nouvelle Aquitaine**, exerce un lobbying permanent auprès des pouvoirs publics, des administrations des collectivités, des partenaires sociaux de la Charente.

De nombreuses occasions de rencontre avec d'autres dirigeants qui partagent les mêmes préoccupations et les mêmes valeurs, les informations, le soutien et l'assistance de la CPME 16, permettent de rompre l'isolement de la PME.

Chacun le sait, l'Union permet de mieux se faire entendre et de mieux se défendre.

En adhérant à la CPME, le dirigeant d'entreprise reconnaît que « l'Homme est la valeur ajoutée de l'Entreprise ». Il s'agit du socle fondateur de valeurs et de principes communs portés par la CPME de la Charente qui sont : le respect mutuel, le dialogue, l'écoute, la confiance, la responsabilité, la reconnaissance, le partenariat et la loyauté. Tout adhérent se reconnaît dans ces valeurs pour la conduite de ses relations économiques et sociales. Elles représentent la légitimité et la reconnaissance de son action au sein et à l'extérieur de son entreprise.

Adhérer à la CPME 16, c'est :

- 1. Etre présent ou représenté au sein des organismes paritaires...**
- 2. Etre écouté et entendu...**
- 3. Pouvoir compter sur la puissance d'une organisation nationale...**
- 4. Participer à l'action collective...**
- 5. Travailler au sein de commissions...**
- 6. Etre accompagné dans la vie de votre entreprise...**
- 7. Etre informé...**
- 8. Etre aidé et conseillé...**
- 9. Bénéficier d'appuis...**
- 10. Appartenir à un réseau...**